



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/042

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation :	31 mai 22	Nombre de Conseillers :
Date d'affichage :	31 mai 22	En exercice : 29
		Présents : 19
		Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2022 et les crédits alloués à l'article 6574 ;

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant attribué
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
TISS LOISIRS PATCH ARDENNE	100,00 €
CHORALE CECILIA	150,00 €
UNION LOCALE FORCE OUVRIERE	200,00 €
ADMR	150,00 €
U.A.F.F.I.	150,00 €
CHENE VERT VOUZINOIS	100,00 €
CENTRE D'ETUDES ARGONNAISE	100,00 €
UNION CFE CGC	200,00 €
ASSOCIATION NOEL ARDENNAIS DES PRIVES D'EMPLOIS	150,00 €
AMICALE DES DONNEURS DU SANG DU VOUZINOIS	400,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

- ET d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD

